CPAM 54

9 Bd Joffre
54047 NANCY

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

DCE

Lot 04 : Second œuvre / Finitions intérieures

V2 - Date de diffusion 08/10/2026

Réhabilitation énergétique du siège social de la CPAM de Meurthe-et-Moselle

MAITRISE D'OUVRAGE :

9 Boulevard JOFFRE
54047 NANCY

Hervé SCHEMMEL
Chargé achats marchés Pra Grand Est
DRBLI / Pôle Régional Achats
03 83 85 43 64 / 06 19 24 29 83
EquipRenovSiege.cpam-meurthe-et moselle@assurance-maladie.fr

MAITRISE D'ŒUVRE – BET TCE :

ALTEREA AGENCE EST
Now Coworking
10 Place Gutenberg
67081 Strasbourg

Jordan POLIS
Directeur d'agence
07 76 85 19 39
@ jpolis@alterea.fr

MAITRISE D'ŒUVRE – ARCHITECTE (MANDATAIRE) :

Lemoal
40 rue du Château d'eau
75010 Paris

Christophe LEMOAL
Architecte
01 42 41 25 72 / 06 20 84 41 32
@ christophe@lemoal.archi

SUIVI DU DOCUMENT :

Indice	Date	Modifications	Rédaction	Vérification	Validation
1	22/09/2026	Version initiale	CWIQ	JPOL	JPOL
2	*08/10/2026*	*Reprise suite relecture MOA*	*JPOL*	*JPOL*	*JPOL*

SOMMAIRE

4 - Second œuvre / Finitions intérieures....4
4.1 - Travaux préparatoires....4
4.1.1 - Dépose / Repose de FP - 30% de la surface....4
4.2 - Travaux de mise en œuvre....4
4.2.1 - Suppression des jouées....4
4.2.2 - Finition des trumeaux....4
4.2.3 - Contre-cloison intérieure au droit du mur rideau d'entrée....5
4.2.4 - Reprise encadrement de baie....6
4.2.5 - Bouchement des grilles de ventilations....6
4.2.6 - Reprise du sol du sas....7
4.2.7 - Dépose des cylindres....8
4.2.8 - Nettoyage de fin de chantier....8
4.3 - Compte prorata....9
4.4 - Documents d'Exécution / Réception....9
4.4.1 - Opération préalable à la réception....9
4.4.2 - DOE - DIUO....9
4.4.3 - Délai de reprise....9
4.4.4 - Réception des ouvrages....9

4 - Second œuvre / Finitions intérieures

4.1 - Travaux préparatoires

4.1.1 - Dépose / Repose de FP - 30% de la surface

L'entreprise devra la dépose/repose des dalles de faux plafonds démontable pour permettre le passage de réseaux.

La prestation comprendra :

- La dépose des dalles 60x60
- Le stockage sur place
- La repose des dalles après le passage des réseaux
- Le remplacement des dalles dito existant en cas de casse par l'entreprise

Nota : L'entreprise se coordonnera avec les entreprises des lots Electricité et Chauffage pour suivre leur avancée.

L'entreprise prévoira également une provision dans cette prestation pour permettre l'adaptation en cas de passage au droit de faux-plafond non démontable.

Localisation :

Pour passage des réseaux

4.2 - Travaux de mise en œuvre

4.2.1 - Suppression des jouées

Suite au remplacement des menuiseries extérieures, il est prévu la suppression des jouées de faux-plafond en façade, la prestation comprendra :

- La dépose des habillages de jouées en plaque de plâtre
- La fourniture et pose d'un faux-plafond en complément de l'existant
- Intégration des équipements (luminaires, sondes, ...)
- Toutes sujétions de découpe et d'adaptation notamment aux réseaux proches des plafonds

Le faux-plafond aura les caractéristiques suivantes :

- Ossature métallique par cornière, compris suspentes et fixations dans la dalle
- Dalles de faux-plafond démontable 60x60 dito existant

Nota : le complément de faux-plafond devra s'adapter au mieux vis-à-vis du faux-plafond existant.

Localisation :

Jouées le long des façades principales

4.2.2 - Finition des trumeaux

Certains diagnostics amiante montre la présence d'amiante dans les colles de faïence des sanitaires, de manière ponctuelle.

Au droit de ces zones, la prestation sera à réaliser en SS4.

En l'absence de gaine technique, il conviendra d'assurer la parfaite finition des trumeaux côté intérieur. Une contre cloison sur panneau bois sera donc réalisé et comprendra :

- Ossature métallique par rail et montant en acier galvanisés
- Parement en plaque de plâtre (nombre et épaisseur) suivant réglementation, 1 BA 13
- Bande et enduits selon les préconisations du fabricant compris jonction avec les existants
- Toutes sujétions de découpe et d'adaptation aux existants notamment au passage de réseaux
- Retours en tableaux

La toile de verre aura les caractéristiques suivantes :

Application d'une toile de verre sur support préparé, finition à peindre

- Matériau lessivable et imputrescible
- Teinte blanche
- Grammage : 160 g/m²
- Épaisseur : 0,8 mm
- Pose collée sur support propre et sain selon préconisation du fabricant

La peinture aura les caractéristiques suivantes :

Application de peinture mate non lustrante aux résines acryliques en phase aqueuse enrichie en micro-billes de verre du type NEOMAT NON LUSTRANT ou équivalent. Niveau de finition A

- 1 couche d'impression type MUROPRIM ou techniquement équivalent (NF Environnement / C). Teneur en COV < 1g/L suivant la norme n° 2004/42/CE catégorie A/g : valeur limite 30g/L (2010).
- 2 couches de peinture mate aux résines acryliques en phase aqueuse du type NEOMAT RESIST (Ecolabel / C) de SEIGNEURIE ou similaire. Teneur en COV <10g/L suivant la norme n° 2004/42/CE catégorie A/a : valeur limite 30g/L (2010) ; RAH suivant norme NF EN 13300 : classe 1, brillant spéculaire 2% sous 85°.

Il est précisé ici que l'entreprise devra assurer l'ensemble des raccords nécessaires y compris avec les revêtements mitoyens pour assurer une parfaite finition de l'ensemble (plâtrerie, peinture, etc). Il devra être assuré un niveau de finition identique à l'existant permettant de reprendre toutes les finitions nécessaires.

Localisation :

Pour tous trumeaux sans finition par gaine technique

4.2.3 - Contre-cloison intérieure au droit du mur rideau d'entrée

La contre cloison aura les caractéristiques suivantes :

- Ossature métallique par rail et montant en acier galvanisés
- Parement en plaque de plâtre (nombre et épaisseur) suivant réglementation ; EI60
- Bande et enduits selon les préconisations du fabricant

Application d'une toile de verre sur support préparé, finition à peindre

- Matériau lessivable et imputrescible
- Teinte blanche
- Grammage : 160 g/m²
- Épaisseur : 0,8 mm
- Pose collée sur support propre et sain selon préconisation du fabricant

La peinture aura les caractéristiques suivantes :

- Application de peinture mate non lustrante aux résines acryliques en phase aqueuse enrichie en micro-billes de verre du type NEOMAT NON LUSTRANT ou équivalent. Niveau de finition A
- 1 couche d'impression type MUROPRIM ou techniquement équivalent (NF Environnement / C). Teneur en COV < 1g/L suivant la norme n° 2004/42/CE catégorie A/g : valeur limite 30g/L (2010).

- 2 couches de peinture mate aux résines acryliques en phase aqueuse du type NEOMAT RESIST (Ecolabel / C) de SEIGNEURIE ou similaire. Teneur en COV <10g/L suivant la norme n° 2004/42/CE catégorie A/a : valeur limite 30g/L (2010) ; RAH suivant norme NF EN 13300 : classe 1, brillant spéculaire 2% sous 85°.

Il est précisé ici que l'entreprise devra assurer l'ensemble des raccords nécessaires pour assurer une parfaite finition de l'ensemble (plâtrerie, peinture, profilé bois, plinthes, faïence, sols, etc). Il devra être assuré un niveau de finition identique à l'existant permettant de reprendre toutes les finitions nécessaires.

Localisation :

En jonction du mur rideau de l'entrée

4.2.4 - Reprise encadrement de baie

Certains diagnostics amiante montre la présence d'amiante dans les colles de faïence des sanitaires, de manière ponctuelle.

Au droit de ces zones, la prestation sera à réaliser en SS4.

L'entrepreneur devra toutes finitions intérieures afin de reprendre les encadrements de baies.

La prestation comprendra donc la réfection au pourtour des menuiseries et des revêtements de toutes natures, comprenant (liste non limitative) :

- Calfeutrement des éléments de maçonnerie au droit des encadrements de baie
- Reprise des enduits en raccord avec bandes de renfort ;
- Réalisation d'encadrements intérieurs au pourtour des baies en MDF 10mm avec coupes d'onglet, pose collée, de largeur adaptée à l'épaisseur à reprendre, de manière assurer un raccord propre aux revêtements existants, compris tous supports complémentaires permettant d'assurer la rigidité de l'ensemble. Compris interposition d'isolation complémentaire en périphérie des dormants de menuiseries extérieures ;
- Compris retour périphérique par chant plat permettant de masquer la liaison avec les anciens revêtements ;
- Compris joints périphériques souples entre menuiserie et encadrement ;
- Toutes remises en état nécessaires et tous supports supplémentaires suivant nécessité ;
- Le présent article comprendra également toutes reprises de seuils, création d'appuis, habillage de marche ou toutes prestations permettant de garantir une parfaite finition de l'ensemble des menuiseries, compris les portes-fenêtres. Toutes zones soumises à la marche devront être réalisé par un revêtement pérenne de type tôle alu ou revêtement de sol. Compris plinthe pour habillage de marche ;
- La mise en peinture des encadrements de baie en bois est à la charge du présent chapitre ;
- Toutes sujétions afin de garantir une parfaite étanchéité à l'air de l'ensemble ;
- Toutes sujétions de parfaite mise en œuvre ;

L'entreprise prendra en compte dans la prestation la présence éventuelle de réseaux à proximité des baies et les difficultés d'accès afférent.

Elle prévoira également la présence de faïence au droit des menuiseries dans les sanitaires notamment.

Les travaux de jonction seront donc adaptés afin de permettre une parfaite finition des ouvrages.

Les encadrements de baies auront un classement de réaction au feu à minima D-s2,d0, soit une densité moyenne ≥ 600 kg/m^3 pour une épaisseur ≥ 9mm selon la norme NF EN 13986.

Localisation :

Toutes les menuiseries remplacées (hors traitement des gaines et finition des meneaux)

4.2.5 - Bouchement des grilles de ventilations

Il sera prévu le bouchement des grilles de ventilation, la prestation comprendra :

- La dépose des grilles, compris évacuation en décharge
- Le bouchement au mortier de plâtre de la réservation
- Le bouchement du doublage intérieur par un disque de plaque de plâtre fixé dans la paroi existante par montant métallique
- La réalisation d'un joint périphérique par enduit plâtre et bande de renfort
- L'application d'une toile de verre et d'une peinture pour reprise du pan de mur
- Toutes sujétions pour une parfaite finition

La toile de verre aura les caractéristiques suivantes :

Application d'une toile de verre sur support préparé, finition à peindre

- Matériau lessivable et imputrescible
- Teinte blanche
- Grammage : 160 g/m²
- Épaisseur : 0,8 mm
- Pose collée sur support propre et sain selon préconisation du fabricant

La peinture aura les caractéristiques suivantes :

Application de peinture mate non lustrante aux résines acryliques en phase aqueuse enrichie en micro-billes de verre du type NEOMAT NON LUSTRANT ou équivalent. Niveau de finition A

- 1 couche d'impression type MUROPRIM ou techniquement équivalent (NF Environnement / C). Teneur en COV < 1g/L suivant la norme n° 2004/42/CE catégorie A/g : valeur limite 30g/L (2010).
- 2 couches de peinture mate aux résines acryliques en phase aqueuse du type NEOMAT RESIST (Ecolabel / C) de SEIGNEURIE ou similaire. Teneur en COV <10g/L suivant la norme n° 2004/42/CE catégorie A/a : valeur limite 30g/L (2010) ; RAH suivant norme NF EN 13300 : classe 1, brillant spéculaire 2% sous 85°.

Il est précisé ici que l'entreprise devra assurer l'ensemble des raccords nécessaires y compris avec les revêtements mitoyens pour assurer une parfaite finition de l'ensemble (plâtrerie, peinture, etc). Il devra être assuré un niveau de finition identique à l'existant permettant de reprendre toutes les finitions nécessaires.

L'ensemble des déplacements d'équipement rencontrés durant les travaux et nécessaire pour la réalisation des travaux sur l'ensemble du pan de mur est à la charge de la présente entreprise.

Localisation :

Locaux médecins au RdC en façade arrière.

4.2.6 - Reprise du sol du sas

Suite à la dépose des grilles de ventilation non réutilisées dans le sas d'entrée il sera prévu la réalisation d'un bouchement avec finition carrelée. La prestation comprendra :

- Le bouchement par mise en place d'une plaque métallique sur cornière dans l'emprise des anciennes grilles
- La réalisation d'une chape au mortier de ciment, la chape devra permettre à la finition d'être affleurante avec le revêtement existant
- La mise en oeuvre d'une finition carrelée de même nature, format et teinte que le carrelage existant,
- Classement UPEC : U3S P3 E2 C1
- La réalisation des joints de type epoxy
- Toutes sujétions, de découpe, ajustement et liaison avec l'existant

La colle et les joints seront adaptés au support et au trafic du sas.

Localisation :

Sas

4.2.7 - Dépose des cylindres

L'entreprise devra la dépose des cylindres des serrures des locaux comportant des baies pompiers afin d'en permettre la non condamnation depuis l'intérieur. Elle mettra en oeuvre des plaques de propreté. La prestation comprendra :

- La dépose des cylindres existants et leur mise en décharge
- La fourniture et pose de plaque de propreté dans le même matériau que la poignée.

Localisation :

Locaux avec baie pompier

4.2.8 - Nettoyage de fin de chantier

L'entreprise prévoira le nettoyage de fin de chantier afin de permettre la réception des travaux. Cette prestation sera faite à l'avancement selon le plan de phasage joint au présent dossier. Il devra permettre la réintégration des personnels dans les locaux dont les travaux sont finalisés.

La prestation comprendra pour toutes les parties impactées par les travaux :

- Le nettoyage de tous les sols
- Le nettoyage des coursives
- Le nettoyage des faïences
- Le nettoyage intérieur et extérieur des vitres et menuiseries extérieures
- Le nettoyage des équipements sanitaires
- Le nettoyage des équipements électriques
- Le nettoyage des poignées de porte
- Le nettoyage des capotages de ventilo-convecteur et des tablettes

Les produits employés et les procédés mis en œuvre devront être appropriés afin de ne pas provoquer l'altération des ouvrages nettoyés eux-mêmes ou de leur état de surface.

Pour tous les revêtements non traditionnels, il y aura lieu de se référer aux indications données par le fabricant.

En ce qui concerne les vitres, elles ne devront pas être rayées par les nettoyages : une attention toute particulière est demandée à l'entreprise sur ce sujet.

Localisation :

Locaux impactés par les travaux

4.3 - Compte prorata

Cf. CCTC.

L'entreprise du lot 01 Installation de chantier - Façade doit les installations communes de chantier et la gestion du compte prorata.

• **Assiette** : Les dépenses communes sont réparties entre toutes les entreprises au prorata du montant de leur marché initial, hors taxes (HT), réajustements et avenants inclus.

• **Provisions** : Les appels de fonds provisionnels seront prélevés à hauteur de 1% sur chaque situation de travaux mensuelle.

• **Solde** : Le compte définitif sera arrêté en fin de chantier après réception des travaux, entraînant un remboursement ou un appel de solde complémentaire

4.4 - Documents d'Exécution / Réception

4.4.1 - Opération préalable à la réception

Selon CCTC.

4.4.2 - DOE - DIUO

Selon CCTC.

4.4.3 - Délai de reprise

Selon CCTC.

4.4.4 - Réception des ouvrages

Selon CCTC.